

LETTRES D'ITALIE¹.

I

MON CHER AMI,

Je me rends en Italie, vous le savez, non pour voir les paysages et les œuvres d'art que je connais, mais pour étudier de plus près les institutions et les hommes, qui peuvent nous offrir plus d'un enseignement. Le développement des études économiques m'intéresse particulièrement ici. Nulle part, sauf en Allemagne, elles n'ont fait plus de progrès.

Il existe en Europe deux foyers de haute culture intellectuelle, le foyer latin et le foyer germanique. Ils diffèrent considérablement, mais de leur union naissent parfois des fruits exquis, comme, par exemple, le génie de Goëthe, profondément germanique dans son inspiration, mais gréco-latin dans la forme.

Les travaux énormes des économistes allemands sont peu connus dans le reste de l'Europe. Les économistes italiens seuls les ont étudiés d'une façon complète et, en y ajoutant la clarté, la vivacité d'exposition propre à l'esprit latin, ils font des livres très-curieux et très-utiles. J'ai désiré connaître les auteurs de ces livres.

En Belgique, deux problèmes pratiques se rapportant à l'enseignement ont reçu en Italie une solution qui mérite

¹ Cette lettre commence une série de correspondances que notre éminent collaborateur a bien voulu nous promettre sur les hommes et les choses d'Italie.

aussi notre attention : l'instruction religieuse dans l'enseignement primaire et le recrutement du corps professoral dans les universités. J'essayerai de me rendre compte des résultats obtenus ici.

Mais auparavant il faut que je vous transmette mes premières impressions depuis mon départ de Belgique.

3 NOVEMBRE. — Je m'arrête à Francfort pour voir l'économiste Karl Bücher, qui traduit mon livre sur les *formes primitives de la propriété*, sous le titre de : *Ureigenthum*. Le Dr Bücher écrit dans le *Frankfurter Zeitung*, le journal de M. Sonnemann, ce député que M. de Bismarck a attaqué avec tant de violence dans son dernier discours. Nos journaux ont donné à M. Sonnemann la qualification de « démocrate socialiste » ; c'est une grande erreur. M. Sonnemann représente Francfort, qui n'est certes pas encore acquis au socialisme, quoique ce parti ait eu environ le tiers des voix.

Comme M. Sonnemann, qui a une grande fortune, est très-soigné dans sa toilette, M. Bamberger l'a appelé un composé de pommade et de pétrole, et le *Kladderadatsch* a fait une pièce de vers sur le *Pommade-Socialiste*. Vous voyez que c'est une variété nouvelle que j'ai oubliée dans la classification que j'ai essayé de faire. D'après M. Bücher, la loi contre le socialisme ne diminuera en rien ses progrès, mais elle préparera une fermentation souterraine qui, inopinément, aboutira à une explosion ou à des assassinats. Il faut faire respecter l'ordre, mais la compression à outrance n'a jamais donné que de mauvais résultats.

Nous sommes logés dans un magnifique hôtel, le *Frankfurter Hof*, construit et exploité par une société dont M. Sonnemann est l'un des principaux actionnaires : un escalier monumental, de proportions vraiment belles ; une salle à manger digne d'un palais, terminée par un grand jardin d'hiver ; un somptueux ameublement ; le soir, du gaz qui brûle sans cesse et partout ; une armée de domestiques. Toutes ces élégances raffinées de la vie moderne, toutes ces splendeurs ne m'empêchent pas de regretter ces hôtels d'autrefois, où l'on trouvait la couleur du terroir et le

reflet des mœurs locales. Maintenant, faites le tour de l'Europe et dans ces vastes caravansérails cosmopolites, vous croirez partout loger au *Grand Hôtel de Paris*. Puis, que de frais, quelle somme de travail, quel capital perdus et inutiles ! Sans doute, tout cela est payé par le voyageur ; mais n'y a-t-il pas à faire un meilleur emploi de l'argent ? D'après moi, la morale doit s'appliquer à l'économie politique et, en présence des sourdes mais profondes irritations des classes laborieuses, nous avons à faire notre examen de conscience sur l'emploi que nous ferons du superflu social. Plus de simplicité, plus de virilité dans l'existence seraient de saison.

Francfort, en ce moment, souffre de la crise universelle comme le reste de l'Allemagne ; mais, après l'annexion à la Prusse, la prospérité a été très-grande et la population a augmenté d'un tiers. On y bâtit un théâtre énorme et très-beau. Le bâtiment séparé, destiné à renfermer les décors, est déjà un monument. Encore du babylonisme.

En quittant Francfort, nous voyageons avec un Américain, au regard d'aigle, dont la joue est sillonnée d'une effroyable cicatrice. Il est capitaine et a été cruellement blessé dans un combat contre les Sioux. Il fait son tour d'Europe en deux mois. Rien pour lui ne vaut l'Amérique ; notre continent lui paraît petit et mesquin. Nous lui parlons de la crise industrielle ; il croit qu'elle a sa cause en Amérique, et je crois qu'il n'a pas tort. En effet, d'une part, la baisse des prix, qui a été la conséquence de la contraction de la monnaie fiduciaire, a produit une gêne très-grande dans l'Union, qui, par suite, a demandé moins de produits à l'Europe. D'autre part, le développement de l'industrie métallurgique aux États-Unis est inouï. Mon fils, qui visite en ce moment ce prodigieux pays, me raconte des merveilles de l'abondance de ses gîtes métallifères de toute espèce. Près du lac Champlain, il a visité une excavation grande comme trois ou quatre cathédrales, taillée en plein dans une montagne de fer, *iron mountain*. Ailleurs, dans un centre nouvellement créé, à Leadville — cité du plomb, — on obtient ce métal à un prix de revient presque nul, parce qu'il est le

produit accessoire de l'argent. Le minerai de zinc abonde et déjà l'Union se suffit pour cet article, et peut même exporter de la calamine. Il y a sept ou huit ans, l'Angleterre exportait un million de tonnes de rails en Amérique, et maintenant plus rien. Comment l'industrie européenne ne souffrirait-elle pas cruellement de la perte de cet immense débouché? Ce qu'il y a d'affreux, c'est que les États européens sont ainsi amenés, par la concurrence, à se disputer les débouchés à coups de baisse des salaires.

5 NOVEMBRE. — À Munich, la terre est couverte de neige. Il gèle. On plaint le marbre blanc des Propylées et de la Glyptotèque d'avoir à subir les morsures d'un pareil climat. Il faudrait toujours le soleil d'Athènes. Les chapelles de la cathédrale sont restaurées avec une grande richesse et beaucoup de goût. L'art catholique fleurit dans la cléricale Bavière.

8 NOVEMBRE. — Le monument de Maximilien à Insprück que je ne connaissais pas me fait une grande impression. Les bas-reliefs en marbre blanc du mausolée forment une base trop fragile pour soutenir la statue de l'empereur qui la surmonte. Mais tout autour entre les colonnes sont rangées seize statues colossales en bronze qui sont d'un effet saisissant. Ce sont les ancêtres de Maximilien, les ducs de Bourgogne. Philippe le Bon, et le Téméraire, et les archiducs d'Autriche. Puis Philippe le Beau et sa femme Jeanne. Clovis en costume de magnat hongrois et le roi Arthur en chevalier bardé de fer qui est un pur chef-d'œuvre. Élégance, force, grâce, noblesse dans la pose, tout s'y trouve réuni. Cela vaut le Pauseroso de Michel-Ange. Les costumes des princes et des princesses sont des plus intéressants.

Dans un jardin au bord de l'Inn se trouve, comme dans beaucoup de villes de Suisse et d'Allemagne, à Genève, à Vevay, à Neufchâtel, à Munich, une colonne météorologique. Nous devrions en avoir une dans toutes nos grandes villes. Je recommande ceci instamment à Houzeau. Cette colonne indique la latitude et la longitude, la température moyenne des saisons et des mois : elle renferme un baro-

mètre, un thermomètre, un hygromètre. Le public vient visiter la colonne ; il y fait des observations journalières et s'accoutume ainsi à l'emploi de ces instruments. C'est un enseignement scientifique, pratique, très-utile, et la dépense est relativement minime. On pourrait placer une colonne de ce genre à Bruxelles, devant la Chambre des représentants ; à Anvers, sur la place Verte ; à Gand, sur la place d'Armes ; à Liège, place du Théâtre. Les promeneurs sauraient grand gré aux administrations communales qui leur offriraient ce petit monument. Partout où j'en ai rencontré un, j'ai vu le public consulter avec intérêt le thermomètre et le baromètre et je me disais : pourquoi n'avons-nous pas cela chez nous ?

9 NOVEMBRE. — Traversé le Brenner par une tempête de neige. La locomotive remonte péniblement la pente rapide à pic au-dessous du torrent qui mugit au fond du précipice. Le côté de la montagne est complètement revêtu de stalactites et de nappes d'argent formées par les eaux congelées. A travers les flocons de neige on aperçoit les hauts sommets, pareils aux gigantesques fantômes des dieux de la mythologie du Nord, qui gardent le passage ; il semble qu'ils vont nous anéantir par les avalanches suspendues à leurs flancs. Sur le revers méridional la tempête cesse et nous arrivons à Vérone par une nuit splendide qu'illumine la lune sans un nuage.

10 NOVEMBRE. — Vérone est ravissant avec l'Adige qui se précipite sous son pont crénelé ; ses collines, couvertes d'oliviers, d'où s'élancent les flèches aiguës des cyprès ; ses vieux et sombres palais, ses étonnants tombeaux des Scaliques et ses arènes si bien conservées. Nous sommes parfaitement accueillis par le préfet, M. Gadda, ancien ministre et membre distingué du Sénat, et par M. le conseiller de préfecture d'Aumiller Van Dac. Le soir, M. Gadda nous conduit au théâtre. Le théâtre en Italie est une institution démocratique. On y pénètre moyennant une entrée insignifiante, souvent un franc. Les loges et les stalles se payent à part. Les loges sont souvent la propriété des familles qui en ont la clef et elles la donnent à qui elles veulent. La troupe coûte

très-peu. D'abord, dans les villes secondaires, les choristes sont des chanteurs de la localité qui exercent un autre métier, à peu près comme les membres de nos sociétés de chœurs. Ensuite, pas de frais de décors. On prend ce qui existe en magasin. Les premiers sujets chantent bien et vont de ville en ville, même l'été, de sorte qu'ils se contentent d'appointements très-peu élevés. Le théâtre est ainsi un plaisir vraiment populaire et non, comme chez nous, un passe-temps aristocratique. La musique reste la chose principale, tandis qu'en France, à l'opéra, et par suite en Belgique, la mise en scène écrase le reste. Le grand opéra devient une série de tableaux destinés à frapper les yeux. Ainsi on matérialise l'art et on augmente énormément les dépenses; je préfère le système italien.

Je visite les écoles primaires avec le préfet et son conseiller qui y prennent un intérêt particulier. Bâtiments superbes, c'est un ancien cloître situé à côté des arènes. Par les fenêtres entr'ouvertes, on voit les magnifiques assises de la construction romaine et le beau jardin qui l'entoure. La galerie à arcades sert de lieu de récréation quand il pleut. Les grandes salles voûtées forment des classes excellentes. Une autre cour est consacrée à la gymnastique qui s'enseigne en Italie d'une façon sérieuse, dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement moyen.

Dans le corridor, à l'entrée, je lis l'avis qui concerne l'instruction religieuse. En voici la traduction : « On fait savoir que l'instruction religieuse est facultative et qu'elle se donne tous les samedis, de 9 à 11 heures, aux enfants dont les parents en ont fait la demande lors de l'inscription. » Ainsi l'instruction religieuse est facultative. Et elle se donne en dehors des heures de classe par l'instituteur, sans intervention ni contrôle du clergé. D'après la loi, elle est facultative pour les parents, mais quand ceux-ci la réclament, elle doit être donnée. L'administration de Gênes l'avait supprimée. Les parents ont réclamé; l'autorité centrale a décidé qu'elle devait être rétablie. A Bologne, cependant, je l'ai trouvée complètement supprimée. Cela a été accepté ainsi, d'abord,

parce qu'il y avait fait accompli quand la loi actuelle a été mise en vigueur; en second lieu, chose bien étonnante, parce que les parents n'ont pas réclamé; ainsi, dans cette ville, l'instruction est exclusivement laïque. Cependant, comme me l'explique M. Burzi, directeur général de l'enseignement primaire de la ville, l'instruction est religieuse et morale. Les instituteurs et les institutrices font les prières avant les classes, parlent de Dieu et de la loi morale et saisissent toutes les occasions pour réveiller et cultiver le sentiment religieux. Nous avons ainsi, dans un pays exclusivement catholique, une solution du problème tout à fait semblable à celle de l'Amérique. L'école religieuse, mais non confessionnelle. Les locaux ne sont pas mis à la disposition des ministres du culte en dehors des heures de classe comme en Hollande. Le clergé a accepté cet état de choses, qui chez nous provoquerait toutes ses fureurs. Cela tient à ce que, comme je le vois chaque jour plus clairement, les rapports de l'Église et de l'État sont ici tout autres qu'en Belgique. Un neveu de M. Minghetti, M. Ernest Masi, inspecteur de l'enseignement à Bologne, me dit que le clergé n'oserait pas attaquer ouvertement les établissements de l'État ou des communes. Je lui demande comment se donne cette instruction religieuse non confessionnelle. — Très-bien par les institutrices, me répond-il, et aussi par plusieurs instituteurs. Mais il en est qui sont hostiles à l'idée religieuse. Que voulez-vous en attendre? A. Venise, l'instruction religieuse se donne aussi en dehors des heures de classes, mais tous les jours, par les maîtres et les maîtresses. Seulement elle se borne d'abord à apprendre les prières et un peu de catéchisme. Les directrices me disent que les enfants des classes pauvres ne savent aucune prière. Cela provient de ce que toutes les prières, même le *Pater*, se disent en latin, et comme les mères n'y comprennent rien, elles ne parviennent pas à les apprendre aux enfants. L'élément religieux, dans la famille, est ainsi réduit presque à rien.

Mais revenons à Vérone. Le directeur de l'école des arènes, d'où le clergé est exclu, est un prêtre. Il est, m'as-

sure-t-on, très-libéral, très-éclairé, et il me dit qu'il est très-satisfait du système en vigueur. L'enseignement primaire est complètement gratuit et, en outre, obligatoire. La nouvelle loi sur l'obligation est mise en vigueur à Vérone et y donne déjà de très-bons résultats. Les *renitenti*, les récalcitrants sont peu nombreux. L'instituteur note les absences. Le directeur, puis l'inspecteur, appellent les parents, les avertissent et les engagent à remplir leurs devoirs. Le principal obstacle est l'extrême pauvreté qui empêche les mères d'habiller convenablement les enfants, et elles n'aiment pas à exhiber leurs vêtements en lambeaux. Il s'est formé des sociétés pour venir en aide à ces familles — chose excellente — et ainsi les résistances disparaissent. Quand on veut sérieusement introduire l'obligation, les difficultés disparaissent. La Belgique est le seul pays où l'obligation n'existe pas et où il n'y a pas de lois pour préserver l'enfance contre les abus du travail. Quand on est à l'étranger, on est gêné d'avouer ces lacunes, qui montrent que notre bourgeoisie n'a pas encore la conscience de ses devoirs à l'égard des classes laborieuses.

A Vérone, comme à Padoue, à Bologne, dans les villes que j'ai visitées jusqu'à présent, le matériel scolaire, les bancs, les cartes, les modèles sont conformes aux types adoptés dans les écoles suisses, c'est-à-dire très-bons. Comme dans les écoles américaines, toutes les classes de la société envoient leurs enfants dans les écoles gratuites. A Vérone, à Padoue, même les fils de plusieurs familles aristocratiques s'y rencontrent avec ceux des ouvriers. On obtient ainsi ce résultat de fusion que produit en Prusse le service militaire obligatoire. Le ton général est plus élevé que chez nous. Malgré la propreté belge si vantée, le costume des enfants est ici plus généralement soigné. Je ne pouvais croire que j'avais sous les yeux des enfants des classes pauvres. Un détail donnera la mesure de ce ton « comme il faut » de l'école primaire, si j'ose m'exprimer ainsi. A Vérone, on oblige les parents à conduire et à chercher les enfants à l'école, et cela se fait, paraît-il, sans difficulté. Les mères d'une rue s'entendent et vont tour à

tour. Ainsi elles voient l'école et le personnel enseignant. Elles y prennent de l'intérêt. La bonne influence s'étend sur elles. A Padoue, on va plus loin encore. La municipalité a organisé tout un service pour chercher et ramener les enfants à domicile. Le maire me dit que cela coûte plus de vingt-cinq mille francs, mais qu'il ne peut songer à le supprimer, tant la mesure est populaire. On comprend quelle garantie pour les parents. Les enfants ne vaguent pas dans les rues. Le polisson des ruisseaux disparaît. L'enfant passe du foyer domestique à l'école et ainsi les classes aisées n'ont pas à craindre la contagion de la « gaminerie » ; c'est aussi un grand stimulant à l'assiduité et cela rend facile la mise en pratique de l'obligation. La visite quotidienne des représentants de l'école exerce sur le peuple une influence irrésistible.

12 NOVEMBRE. — PADOUE. — Je suis accueilli ici à bras ouverts par M. Luzzatti. Je veux vous dire quelques mots de cet homme éminent, parce qu'il est à mes yeux le type de la nouvelle école économique que je suis venu étudier ici. Il est professeur de droit constitutionnel, mais il a été entraîné à s'occuper aussi et à fond d'économie politique. Il est député et il a été chargé de la négociation des traités de commerce avec la France, l'Angleterre et les autres pays de l'Europe. Il connaît et parle l'anglais, l'allemand et l'espagnol et, bien entendu, le français avec la plus brillante éloquence. Quand il a fallu défendre le dernier traité de commerce à la Chambre, il a, pendant trente jours durant, tenu tête aux réclamations de toutes les industries. Il a une sûreté de mémoire vraiment phénoménale. Il connaît l'histoire parlementaire, économique et constitutionnelle de la Belgique aussi bien qu'aucun Belge que j'ai rencontré. Il m'a cité les opinions des membres du Congrès sur les articles de notre Constitution, les discours de MM. Frère, Pirmez et Jamar sur les questions financières, les moindres détails de nos crises politiques. Il connaît de nom toute l'histoire parlementaire de la France et de l'Angleterre. Il a étudié à fond les conditions de production des différentes marchandises dans tous les pays avec lesquels il

a eu à négocier. Il s'occupe en ce moment d'un travail sur l'influence que le tarif protecteur a produit sur l'industrie en Amérique et je l'ai trouvé en possession d'une véritable avalanche de documents anglais et américains. Il est le principal organisateur des banques populaires et il est en relation suivie avec MM. Rolin-Jaequemyns, Léon d'Andrimont, Michot. Il collabore régulièrement à deux journaux et à plusieurs revues. Il donne ses leçons à l'Université. Il prend une part active aux luttes politiques au sein du Parlement. Il est membre du conseil supérieur de l'enseignement. Il se tient au courant des publications économiques dans toutes les langues et il lit jusqu'aux romans. Je n'ai jamais rencontré une activité intellectuelle aussi universelle et aussi incessante. Il dort à peine trois ou quatre heures. Vingt heures durant, son cerveau est en travail. Tout s'y grave, rien ne s'efface, et les éléments innombrables sont classés, groupés, synthétisés et utilisés pour la discussion des questions d'intérêt général. M. Luzzati n'a pas quarante ans. Avec son ami, M. Forti, il publie, à Padoue, le *Giornale degli Economisti*, qui a fait sa trouée en Europe et qui a fait apprécier au dehors les travaux de la nouvelle école économique italienne. Récemment, à Dublin, dans son discours sur la situation actuelle de l'économie politique qui a fait tant de rumeur en Angleterre, M. Ingram parlait de l'école italienne, l'*Economis Tydschrift* de Copenhague l'appréciait à son tour, et elle a trouvé de l'écho jusqu'en Amérique. Ces économistes italiens savent tous l'anglais et l'allemand. Ils peuvent ainsi suivre partout les évolutions de la science. Quelques-uns d'entre eux, comme M. Cossa, à Pavie, et M. Messedaglia, à Rome, sont de vrais prodiges d'érudition économique. Ils lisent tout ce qui se produit sur la matière. Ils sont vraiment, sous ce rapport, les rivaux des Allemands. En Belgique, en Angleterre et en France, nous suivons trop peu ce qui se fait à l'étranger; par nous j'entends les économistes.

A Padoue, le maire de la ville, les inspecteurs de l'enseignement, le recteur et les professeurs de l'Université riva-

lisent d'obligeance pour me faire voir en détail les principaux établissements d'instruction de la ville. Je visite ainsi les écoles primaires de filles et de garçons, une école normale de l'État (les villes en entretiennent aussi) un institut supérieur pour les jeunes filles, une école normale pour institutrices, une école professionnelle d'arts et métiers et de gymnase. Grâce aux soins de M. l'inspecteur provincial, Vittanovich, le matériel d'école est du type le plus perfectionné. Ici aussi le costume des enfants est si soigné qu'on dirait qu'il n'y a pas de pauvres. La gymnastique se fait avec soin ; sous ce rapport, tout est à faire chez nous. Ici, dans le « Palestre » de l'école San-Stefano, il y a tous les ans une grande fête de gymnastique à laquelle assistent les parents sur des gradins en gazon comme dans un cirque antique. L'enseignement ici ne manque nulle part de magnifiques locaux. Les Italiens ont été depuis les Romains d'infatigables et puissants constructeurs. Un grand nombre de palais et les couvents sont aux mains de l'État et des municipalités, et on y installe largement l'instruction publique à tous les degrés. Dans l'école de dessin, organisée sous les auspices du marquis Selvatico, qui s'y dévoue complètement, nous trouvons des dessins d'ornement de menuiserie, de sculpture industrielle, de serrurerie.

D'après les modèles de la renaissance, M. le député Piccoli, maire de la ville, que tout Padoue estime et vénère, a établi un institut supérieur de jeunes filles, où l'enseignement est poussé très-loin. Il est à noter aussi que beaucoup de jeunes personnes, ici comme ailleurs, vont à l'école normale pour compléter leur instruction, et elles prennent même le diplôme d'institutrice, uniquement pour faire preuve de capacité. J'obtiens à l'Université des renseignements sur une question qui me paraît de première importance pour la Belgique, le recrutement du corps professoral universitaire. L'état de choses qui existe chez nous ne se rencontre nulle part. Il est incroyable qu'on le tolère. De la valeur du haut enseignement dépend le niveau de la haute culture intellectuelle, et la valeur de cet enseignement dépend de la valeur

des professeurs. Or, rien ne se fait chez nous pour former une pépinière de professeurs et le ministre nomme qui il veut, sans garantie aucune et malgré l'avis des facultés. C'est ce qu'a fait récemment M. Delcour à l'université de Gand. C'est l'arbitraire absolu. En France on a le concours, ailleurs c'est l'avis des facultés qui décide. En Belgique, aucune garantie.

Voici le système italien, c'est de l'éclectisme bien entendu. Il existe en Italie un conseil supérieur de l'enseignement de vingt et un membres, composé en grande partie de professeurs d'université et, pour le surplus, d'hommes très-éminents qui se font honneur d'en faire partie. Quand une chaire devient vacante, le conseil nomme une commission spéciale de professeurs s'occupant de la branche d'enseignement où la place est vacante. Cette commission est présidée par un membre du conseil supérieur compétent en la matière. Si les membres de la commission désignent unanimement un savant dont le mérite est tel, qu'il s'impose pour ainsi dire, ils proposent d'emblée ce candidat au conseil supérieur. De cette façon, la commission appelle elle-même un homme hors ligne sans qu'il ait à se mettre en avant. Si cet homme d'élite ne se rencontre pas, la commission ouvre le concours. Les candidats peuvent déclarer qu'ils s'en réfèrent à « leurs titres », livres, articles, services rendus, ou bien qu'ils acceptent l'examen. Cet examen ressemble à celui des docteurs spéciaux chez nous. Il faut un travail écrit, une épreuve orale et une conférence. La commission adresse alors son rapport au conseil en rangeant les candidats par ordre de mérite, avec une appréciation de leurs titres. Le conseil adopte presque toujours les conclusions de la commission, et il n'est guère d'exemple que le ministre se soit écarté de l'avis du conseil. Ce système a de nombreux avantages. D'abord, il permet au ministre de se soustraire aux exigences de ses amis politiques en invoquant l'avis du conseil. La science conserve ainsi ses droits. En outre, on évite les inconvénients d'imposer le système des concours d'une façon absolue. Ce système, en effet, écarte les hommes de

premier ordre qui ne voudraient pas se soumettre à une épreuve de ce genre. Au contraire, pour les jeunes savants, le concours est une occasion de faire connaître leurs aptitudes et leurs connaissances. Le jugement est rendu par les hommes les plus compétents qui en portent la responsabilité. L'arbitraire ministériel et les influences politiques sont également écartés. On échappe aussi à l'esprit de caste ou de coterie que dictent parfois les présentations des facultés. Je ne connais pas de meilleur système que celui qui est actuellement en vigueur en Italie.

En Belgique, nous avons aussi un conseil de l'enseignement supérieur qui se réunit une fois par an. Mais, de l'avis de tous, c'est un rouage inutile. Il est composé des recteurs et des professeurs des universités de l'État qui s'y succèdent par voie de roulement. On n'y trouve donc nul esprit de suite. On pourrait y admettre les recteurs de ces Universités, mais il faudrait y adjoindre, comme pour le conseil de l'enseignement moyen, des membres permanents qui se réuniraient trois ou quatre fois dans l'année. Quand une place de professeur serait vacante, ils nommeraient une commission qui suivrait la même marche qu'en Italie. De cette façon, les plus sérieuses garanties seraient acquises aux nominations.

Il est un autre point non moins important, c'est de former des professeurs. Or, en Allemagne, on a pour cela l'excellente institution des *privat-docent*. En Italie, on a introduit aussi les *privati docentes*; mais, sauf à Naples, le nombre des étudiants ne se présente guère. La raison est simple : ils n'ont ni rétribution, ni minerval, ni droit d'intervention dans les examens. En Belgique, il faudrait nommer des professeurs suppléants, en leur accordant une certaine rétribution. L'expectative de la chaire leur servirait de stimulant. Toutefois, il n'y aurait nul droit acquis, puisqu'il faudrait, en tout cas, passer par l'épreuve du concours, à moins qu'on n'eût acquis une notoriété qui s'impose.

La solution donnée en Italie à la question de l'instruction religieuse dans l'enseignement primaire, ne soulève pas de difficultés, parce que le clergé n'est pas entré en lutte ouverte

contre la société laïque. La situation, sous ce rapport, est très-différente de la nôtre, comme je le montrerai bientôt plus clairement. En Belgique, le clergé n'admettrait pas que l'instituteur puisse enseigner la religion sans son contrôle. Et n'aurait-il pas raison? Quelle garantie offre l'instituteur sous ce rapport? L'instituteur échappera-t-il au souffle d'incrédulité qui traverse le monde, et l'instruction religieuse peut-elle être donnée convenablement par un incrédule, surtout dans un pays où, comme chez nous, l'hostilité à l'influence du prêtre est le mot d'ordre du parti libéral?

ÉMILE DE LAVELEYE.

